



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Date de convocation :
13/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yasine SEBAHOUI, Danielle POUDADE, Jean-Philippe LECOINNET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERISSON, Daniel RENOULLEAU, Bernard COURCELLE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Armande IGLESIAS (pouvoir à Evelyne FUENTES), Damien OTON (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Mélissa OBBIH (pouvoir à Caroline PAGÈS), Clara ROSE (pouvoir à Claude AYMERICH).

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/56 : AVENANT AU MARCHÉ - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET REFECTION DE VOIRIES

Le Maire rappelle la délibération n°2020/22 du 28 Mai 2020 qui valide le marché de travaux de renouvellement de canalisations d'adduction d'eau potable et réfection de voiries.

Il est nécessaire d'établir un avenant n°3 au marché initial pour valider des prestations différentes et une moins-value, concernant :

- Diverses moins-values sur l'ensemble des travaux réalisés.
- La modification du programme sur la rue Delonca. Il est en effet préférable de reporter la réfection intégrale de la voirie pour pouvoir y intégrer les enfouissements des réseaux secs.
- Des prestations supplémentaires, notamment sur la rue des jardins.

Considérant le rapport du Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 avec l'entreprise désignée ci-après pour le montant suivant :

SAS Fabre Frères : - 33 777,25 H.T (budget service de l'eau)

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 20 octobre 2022

Le Maire

William BURGHOFFER

